

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'AUBERTIN

Séance du 14 décembre 2021

Date de convocation	Nombre de Conseillers :	En exercice :	15
9 décembre 2021		Présents :	11
Date d'affichage		Votants :	11
9 décembre 2021			

OBJET : Avenant à la convention de financement entre le Service d'incendie et de secours (SDIS) et la commune d'AUBERTIN

L'an deux mille vingt-et-un et le quatorze décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ, Maire,**

Présents : Mmes Sandrine BERSANS, Sandrine HOURS, Françoise CLASTRE, Sarah LACAVE-PISTAA MM. Jean PIAT, Michel CERVINO, Yannick BIELLE, Jérôme SANCHEZ, Jean-Marc MAZOU, Xavier PIAT.

Absents-excusés : MMme Isabelle BRUN ; Aziliz LE CAM ; MM Sébastien LACAVE-PISTAA ; Olivier MICHON

Mme BERSANS a été nommée secrétaire.

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date 22 janvier 2015, le conseil municipal l'avait autorisée à signer la convention de financement entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et la commune d'Aubertin concernant la participation financière de la commune d'Aubertin à l'**opération de construction d'un centre d'incendie et de secours à Lasseube.**

Mme le Maire rappelle que dans l'avenant n°1, le montant prévisionnel de la participation s'élevait à **36 427 €** au lieu de 33 057 € (+ 3 370 €).

L'avenant n°2 fixe la participation financière définitive de la commune soit 36 427 €.

La participation définitive s'établira ainsi : 12 142 € en 2020 ; 12 142 € en 2021 et 12143 € en 2022).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

APPROUVE le montant de la participation financière et les modalités de versement relatif à la construction d'un centre d'incendie et de secours soit la **somme définitive de 36 427 €**

AUTORISE Mme le Maire à signer les avenants actant les modifications à la convention de financement entre le SDIS et la commune d'AUBERTIN

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Martine RODRIGUEZ

